

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE

VE le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-2, L. 2121-3 et L. 2121-10

VE le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3123-1.

VE la délibération n°73 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 août 2025 relative à la location d'immeubles de l'ensemble communautaire au Président.

VE la délibération n°71 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 30 septembre 2025 relative à la location des locaux de la société d'occupation d'ERSTER, Tullerpey et du Centre d'Innovation et de Recherche en Technologie (CIRTE).

VE la délibération n°72 du Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 17 août 2025 relative à l'attribution de locaux des locations publiques en phase des travaux de rénovation intégrée de la Cité.

CONSIDÉRANT que la société ERSTER a été mise à la disposition de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole par délibération du Conseil communautaire en date du 10 juin 2025.

CONSIDÉRANT que la société SHOPADVENTURE a requis le maitre de documents dans les locaux en VE suscités.

DÉCISION

En respect de la convention d'occupation des locaux à compter du 1^{er} juillet 2025 avec une durée de 14 mois à savoir jusqu'au 30 décembre 2026.


Et attribuer un volume de loyer hors charges à hauteur de 25 % afin de couvrir les dépenses engagées dans les locaux de location publique de la Cité qui sont :

- Les travaux de rénovation
- Les travaux de peinture
- L'attribution de l'offre de service au sein du bâtiment.

DÉCISION

Décision concernant un avenant n°2 à la convention d'occupation de locaux du domaine public avec la société SHOPADVENTURE

1 DOCUMENT - Publié le 17 Juillet 2025

 **26957.pdf**
(.pdf, 267,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**